

Département

DU LOIRET

—
Arrondissement

DE MONTARGIS

—
Canton

DE COURTENAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROZOY LE VIEIL

Séance du 09 septembre 2008

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CM : 11

En exercice : 11

Présents : 10

date de convocation : 27 août 2008

date d'affichage : 18 septembre 2008

L'an deux mil huit, le neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 27 août 2008 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques LASSOURY, Maire.

Etaient présents : Michel ROUGE, Gérard NICOLAS, Anne-Sophie CARBONNELLE, Véronique HABSIGER, Coralie NAUDIN, Richard CATALIFAUD, Yvon BOYER, Michel GALLARDO, Micheline LAURENT

Secrétaire de séance : Coralie NAUDIN

Excusée et représentée : Annyck DEFLESSELLES

La séance est ouverte à 20h.

Le procès-verbal du 30 juin 2008 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

I - Logements sociaux : choix du nom de la rue

Le Maire donne lecture au Conseil du courrier reçu d'Hamoval nous demandant de leur fournir le nom de la voie nouvelle et les numéros de voirie correspondant aux 5 logements sociaux créés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de nommer la voie nouvelle "Chemin de la Sainte Rose" et d'attribuer les numéros de voirie suivants :

- Type 3 n°1 : 11
- Type 3 n°2 : 29
- Type 4 n°3 : 71
- Type 4 n°4 : 52
- Type 4 n°5 : 60

II - Tondeuse - Tracteur

Le maire informe le Conseil du cambriolage qui a eu lieu le 08 juillet dernier à l'atelier et à la salle polyvalente. A été volé entre autres la tondeuse autoportée.

Par ailleurs, le tracteur commence réellement à être usé et devient même dangereux à utiliser dans certaines conditions.

Le maire propose donc au Conseil de faire l'investissement d'une tondeuse autoportée et d'un tracteur. Il présente ainsi des devis pour la tondeuse et continue de se renseigner pour un tracteur : il est prévu d'en voir un le 20 septembre prochain.

III - Création d'un syndicat de rivière

Michel Rougé, 1^{er} Adjoint, demande au Conseil son avis quant à l'opportunité de faire émerger une structure de gestion globale des rivières du Betz et de la Cléry. Trois scénarii sont possibles :

- création d'un syndicat du bassin du Betz et d'un syndicat du bassin de la Cléry
- création d'un syndicat des bassins du Betz et de la Cléry
- rattachement à une structure existante (SILVO)

Le Conseil reconnaît l'avantage de créer un tel syndicat puisqu'il y aurait un technicien pour gérer nos rivières. Pour autant, le ru qui traverse notre commune est privé.

Il est donc demandé à Gérard Nicolas de se renseigner auprès de l'association l'ARBRE quel pourrait être l'intérêt pour la commune de créer un tel syndicat.

IV - Enfouissement des réseaux

Dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg projetés route d'Ervaувille, il est souhaitable d'enfouir les réseaux publics de distribution d'électricité, de télécommunications et d'éclairage.

Le Département du Loiret est maître d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux publics de distribution d'électricité, d'éclairage (hors candélabres) et de télécommunications (génie civil). Il sollicite une participation communale à hauteur de 15 % du montant H.T de ces travaux.

Les études et travaux de câblage du réseau public de télécommunications sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de France Télécom. La fourniture, la pose et le raccordement des candélabres relèvent de la maîtrise d'ouvrage de la commune.

Les coûts prévisionnels des travaux s'établissent comme suit :

- enfouissement des réseaux publics d'électricité, de télécommunications et d'éclairage (hors candélabres)	94 215.00 € H.T
* dont participation communale	14 132.25 € H.T
- fournitures et pose de candélabres (hors subvention)	<u>54 655.70 € H.T</u>
Soit un montant total à la charge de la commune de	68 787.95 € H.T

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE d'inscrire budget les dépenses proposées ci-dessus

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet, notamment la convention de coordination technique et financière à conclure avec le Département du Loiret.

V - FNACA

Le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier reçu de la FNACA demandant "la fourniture de la gerbe et le vin d'honneur à la mairie" pour organiser une cérémonie commémorative en faveur des Anciens Combattants en Algérie le 19 mars 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande.

VI - Pressoir

Le Maire présente au Conseil le projet d'aménagement du Pressoir réalisé par l'architecte M. Pontaillier, en tenant compte des obligations financières du fait d'une subvention reçue de moitié par l'Etat au titre de la DGE.

Le projet propose une option qui consiste en une ouverture à l'arrière. Si celle-ci ne se fait pas, le Pressoir ne pourra accueillir que 19 personnes du fait de la présence que d'une seule porte de sortie.

Le projet s'élève à 51 950 € H.T sans option et à 60 950 € H.T avec option.

Le Maire rappelle le montant des subventions attendues :

	Sans option	Avec option
- Etat (DGE) 25 % des travaux H.T	: 12 987.50 € H.T	15 237.50 € H.T
- Souscription	: 16 125.00 € H.T	16 125.00 € H.T
- Fondation du Patrimoine 20 % des travaux H.T	: 10 390.00 € H.T	12 190.00 € H.T
- DRAC	: <u>4 500.00 € H.T</u>	<u>4 500.00 € H.T</u>
TOTAL	: 44 002.50 € H.T	48 052.50 € H.T
<i>Il reste donc à la charge de la commune</i>	: 7 947.50 € H.T	12 897.50 € H.T

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de retenir la proposition sans option pour un montant de 44 002.50 € H.T

DECIDE d'inscrire en investissement les crédits nécessaires au budget communal

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet pour permettre sa réalisation

VII - Entretien du village

Le maire rappelle au Conseil les raisons pour lesquelles le village n'a pas été entretenu comme il aurait fallu (vol de la tondeuse, tracteur en panne, ouvrier occupé dans le logement).

La commission des chemins qui s'est réunie a fait le point sur le matériel et la progression de travail à donner à l'ouvrier de commune de telle sorte qu'il y est un meilleur suivi.

VIII - Rapport annuel du SAR

Le Maire informe le Conseil de la mise à disposition du rapport annuel du SAR relatif au prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

IX - Comptes rendus commissions et syndicats

1/ SIIS d'Ervauville

Le Conseil est informé de la bonne mise en place de la cantine à la salle polyvalente. Celle-ci est un peu bruyante mais les enfants s'y tiennent correctement.

Par ailleurs, la rentrée s'est très bien passée.

X- Questions diverses

1/ Eclairage public

Le Maire donne lecture au Conseil du devis reçu de la société SOMELEC pour la réalisation d'éclairage public aux Martins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité le devis de la société SOMELEC pour un montant de 4 609.03 € H.T

2/ Recettes provenant des amendes de police

Le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre par laquelle M. le Préfet l'informe que la Commission permanente du Conseil Général du Loiret a accordé à notre commune une dotation de 3 214 € pour la mise en sécurité de la voirie communale par éclairage public.

Cette attribution est prélevée sur les crédits mis à la disposition du Département et provient des recettes procurées par le produit des amendes de police relatives à la circulation routière (crédits d'Etat).

Le versement de cette somme sera prescrit par arrêté préfectoral sur le vu de la délibération par laquelle le Conseil Municipal aura fait connaître son acceptation et son engagement pour l'exécution des travaux correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité la dotation allouée de 3 214 €.
S'ENGAGE à réaliser les travaux décrits ci-dessus.

3/ Candélabres

Dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg projetés route d'Ervaувille, il est souhaitable de prévoir la fourniture et la pose de candélabres en même temps que la réalisation de l'enfouissement des réseaux.

A ce titre, nous avons reçu une estimation de M. Pontaillier qui s'élève à 54 655.70 € H.T.
Il est par ailleurs possible de faire une demande de subvention au Conseil Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'inscrire en investissement les crédits nécessaires au budget communal
AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet pour permettre sa réalisation
CHARGE le Maire de réunir les pièces nécessaires afin d'obtenir une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général.

4/ Alarme

Ayant évoqué les problèmes de cambriolage à la salle polyvalente, il avait donc été décidé de poser des barres aux fenêtres. Mais une alarme serait également nécessaire.
Yvon Boyer se propose de fournir une étude à ce sujet sous huitaine.

5/ PLU

Yvon Boyer demande s'il y a du nouveau concernant le PLU. Le Maire l'informe qu'il a demandé certains éclaircissements. Il est prévu une réunion de SIVOM avec Mme LAVALLARD, architecte, début octobre pour étudier le sujet. Le PLU sera l'objet d'un conseil municipal spécifique et il y aura une consultation publique.

La séance est levée à 22 heures 30.